

Droit à la vie

Autor(en): **Lasserre-Baum, Murielle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [1]

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de son père dans sa poursuite, il ne subit pas. Le personnage principal, le père, est typique des anti-héros de Wenders : en marge de la société, voyageur du type errant, à la recherche d'un paradis perdu qui serait un morceau de terre inculte sur une photo, des souvenirs d'un bonheur disparu (famille réunie, enfant dans les bras de sa mère) que lui restitue un film d'amateur. Son fils retrouvé, il doit retrouver sa femme afin de comprendre ce qui lui est arrivé, ce qui les a désunis. Wenders met en scène la rencontre dans la boîte où travaille sa femme et les fait se parler au moyen d'un haut-parleur, séparés par un miroir sans tain. Il ne peut y avoir d'autre rencontre, l'homme ne peut guérir de son passé, il ne peut que réunir les êtres qu'il aime et s'en aller.

La beauté des paysages, quoique vous en disiez, n'est pas gratuite, elle s'intègre à l'histoire. La qualité des dialogues, du jeu des acteurs, de la mise en scène donnent à la représentation des rapports humains qui se nouent et se dénouent au cours du film de Wenders une vérité et une densité émouvantes. C'est au film « Paris, Texas » qui se déroulait sur l'écran que les critiques ont fait un accueil délirant et mérité, tout le reste n'a rien à voir avec la réalité de l'œuvre.

Marie Serra
Paudex

QUESTION DE SENSIBILITE

Etant de ceux et celles qui ont aimé « Paris-Texas », je conçois qu'on ne l'ait pas apprécié, mais je m'étonne cependant des « conclusions » un peu sommaires que vous tirez de ce film, tout en nuances et plein de sensibilité. Question de sensibilité, probablement !

Annette Gardiol,
Genève

DROIT A LA VIE

Sous le titre « Non-violence et respect de la vie : l'avortement en question », on peut lire dans les Cahiers de la Réconciliation (no 9-10, sept-oct. 1984) divers articles de fond qui me semblent élargir le débat lancé par l'initiative sur le « Droit à la Vie ».

Les Evêques américains, la Fédération protestante de France, Jean Toulat, Hervé Ott, des sages-femmes, des médecins dégagent une idée force : la nécessité de concilier le respect de la vie avec le respect d'autrui (la femme enceinte) sans jamais oublier le « Ne jugez pas » de l'Evangile.

On peut obtenir les cahiers de la Réconciliation auprès de Mme Pauline Borland, 9 ch. des Pinsons, 1012 Lausanne.

Murielle Lasserre-Baum
Corcelles-sur-Chavornay

L'EXPERIENCE DU VEUVAGE APPRENDRE A FAIRE FACE

Suite à l'article paru dans notre numéro d'octobre sur les mères seules, une lectrice nous a fait parvenir son témoignage sur cette forme particulière de solitude qu'est le veuvage. Nous le publions ci-dessous. — (réd.)

Veuve : c'est là, séchement vu de l'extérieur, la façon la moins défavorable d'être une « femme seule ». Une veuve ne porte pas la « tare » du divorce, qui évoque quand même encore l'idée de ratage, d'inadéquation à la noble institution du mariage...

La veuve sort du mariage en victime, et dédommagée financièrement sans opposition : la rente de veuve AVS tombe régulièrement, et s'il existe une caisse de pension du mari, cela donne une rente plus substantielle permettant presque de vivre comme avant. Certaines rentes sont même indexées, donc rien de comparable aux pensions alimentaires toujours sujettes à recours, retards et mauvaise humeur de la part du payeur. Comparée à la célibataire de toujours, la veuve qui jouit de petites rentes a également l'avantage de pouvoir « choisir » un travail moins intensif, moins important, bref d'avoir une certaine indépendance économique permettant d'être un peu dilettante ou de recourir aux travaux intérimaires ou à temps partiel.

Tous ces arguments, je me les suis répétés au début de mon veuvage, pour m'ôter l'envie facile de pleurer sur mon sort. Je me suis cramponnée à l'idée que j'avais bien de la chance d'être financièrement assurée de toucher les 40 % des revenus antérieurs de mon mari. J'ai pensé que le sort m'avait jeté, d'un grand coup de pied, dans un monde où je devais me tailler une nouvelle vie. N'étais-je pas féministe, et apparemment, indépendante et débrouillarde ? J'avais tout juste les 45 ans donnant droit aux rentes AVS à la veuve sans enfant. Un long mariage heureux me laissait de bons souvenirs. Il fallait que je trouve « autre chose », que je profite de ma santé, de mon âge pas encore catastrophique, de la base financière assurée, pour entreprendre peut-être quelque chose d'idéal.

Le fameux et brutal coup de pied m'avait d'abord réveillée : dans les premiers temps, j'ai trouvé en moi une immense force pour mettre en ordre les affaires, régler les incroyables démarches, essayer de me ressaisir, surveiller



Edouard Vallet, Ecole suisse. Portrait.

mon équilibre et ma santé assez ébranlée. Puis la douleur a montré qu'elle voulait persister, tandis que les aides et les amitiés des premiers temps fondaient au soleil des premières vacances (les leurs, pas les miennes que je n'avais pas l'envie de prendre). J'ai aussi compris que notre monde est assez illogique : on trouve facilement partout des renseignements sur la retraite et l'AVS, alors que l'on a des années pour s'y préparer et se documenter, tandis que, catapultée dans le veuvage, vous ne savez pas trop où vous adresser.

DEMARCHES COMPLIQUEES

Certains services officiels m'ont même recommandé de prendre un homme d'affaires, alors que je ne faisais que poser des questions pratiques et normales, sur les impôts par exemple. On complique comme à plaisir les démarches ; or, je pense qu'une citoyenne moyenne qui sait faire une lettre et trouver où s'adresser doit pouvoir se débrouiller SANS recourir à un avocat, sans entrer dans un circuit d'assistance et d'honoraires. Les complications administratives m'ont paru graves dans la mesure où elles retardent l'apparition des premières rentes, alors que les frais immédiats (hôpitaux, soins, transports, inhumation, et tout ce qui entoure l'enterrement : annonces par exemple) sont à régler très vite. C'est encore plus difficile si les comptes bancaires se trouvent bloqués par la succession, si l'on tient aussi à régler ponctuellement loyer et autres dépenses fixes pour être sûre de se faire ni déloger ni couper l'électricité ou le téléphone.